



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 8 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7562

1 Intitulé du projet

Projet d'installation au sol de panneaux photovoltaïques de production d'électricité - site Cavac Sainte Gemme la Plaine (85400), le Fief Chapitre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CAVAC

Raison sociale

CAVAC

N° SIRET

7 7 5 7 1 4 9 9 1 0 0 2 7 7

Type de société (SA, SCI...)

Société Coopérative Agricole

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

DE HOEST

Monsieur

Prénom(s)

Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30	Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) Installation d'une centrale d'une puissance de 997.05 kWc, soit supérieure à 300 kWc mais inférieure à 1 MWc => projet soumis à examen au cas par cas

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur le site classé Cavac Sainte Gemme la Plaine, établissement soumis au régime de l'autorisation préfectorale au titre des ICPE. Son fonctionnement est encadré par l'arrêté préfectoral n° 12-DRCTAJ/1-713 du 15 juin 2012 et l'APC n°19/DRCTAJ/1-702 du 20 décembre 2019.

CAVAC souhaite installer une centrale photovoltaïque au sol sur pieux de 997,05 kWc sur une parcelle située au Sud du site industriel, aujourd'hui enherbée et entretenue par tonte d'une part et exploitée par un agriculteur d'autre part.

Ce projet a pour objectif de faire de l'autoconsommation avec revente de l'excédent. Notre site comportant une activité de production, il aura un taux d'autoconsommation de 85% et un taux d'autosuffisance de 18%.

Ce projet n'est pas accompagné de démolition, il nécessitera en plus des panneaux photovoltaïques la pose d'un transformateur spécifique pour que l'on puisse réinjecter le courant sur le site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la pose de panneaux photovoltaïques au sol pour faire de l'autoconsommation. Dans le cadre de la politique RSE du Groupe CAVAC, le développement des énergies renouvelables en autoconsommation (taux d'autoconsommation de 85%) prend tout son sens, au niveau local et national, pour décarbonner son économie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation sera effectuée par un professionnel du photovoltaïque.

La phase travaux est relativement simple : il y aura pose de panneau au sol via l'enfoncement de pieux. Ensuite, un transformateur (local préfabriqué) sera posé sur le terrain pour pouvoir réinjecter le courant sur le poste de livraison Enedis du site. Les panneaux et les postes seront reliés entre eux par des câbles enterrés dans le terrain (cf plans en annexes). Le champ photovoltaïque sera entièrement clos.

Calendrier prévisionnel :

Jan 2025 : demande de raccordement à Enedis

Juin 2025 : installation des panneaux photovoltaïques

Décembre 2025 : mise en service

Du point de vue de la gestion du risque incendie, le local HT pour le photovoltaïque sera REI 120 et sera doté d'une détection incendie avec télétransmission sur un portable de notre service technique. La centrale photovoltaïque sera monitorée et télésurveillée à distance par le concepteur mainteneur de la centrale (contrat obligatoire). Tout défaut sera ainsi détecté et une procédure de contrôle (levée de doute) et d'intervention sera rédigée.

Le site est également pourvu pour sa défense incendie (cf localisation sur plan en annexe 8.1-5) :

- d'un bassin réserve d'eau aérienne de 900 m³ situé à 10 m de la zone photovoltaïque
- d'une citerne souple de 120 m³ située à 15 m de la zone photovoltaïque

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la centrale capte l'énergie lumineuse du rayonnement solaire. Les panneaux, à partir des photons, vont créer un courant électrique continu, qui va être transformé en courant alternatif par l'onduleur. Le transformateur va élever la tension pour que le courant soit réinjecté sur le réseau du site.

Cela ne nécessite aucune intervention.

La centrale est équipée d'une alarme et d'un automate de supervision, qui permet de prévenir les services techniques Cavac du site en cas de problème. Un contrat d'entretien sera souscrit auprès de l'installateur.

Cavac envisage une durée d'exploitation de 30 ans à minima.

Le terrain utilisé est aujourd'hui arboré par une haie, enherbé et entretenu par tonte sur une partie et exploité par un agriculteur sur l'autre partie de la parcelle. Il n'y a pas d'imperméabilisation du sol prévue avec le projet. Le terrain concerné par l'implantation des panneaux solaires sera enherbé dans sa totalité et sera entretenu régulièrement par débroussaillage et robot de tonte. Il est prévu de replanter la haie à un autre endroit du site (cf Diagnostic Atlam Environnement Faune/Flore).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à déclaration préalable de travaux en mairie.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance de la centrale de panneaux photovoltaïques : Superficie des panneaux. Chaque table aura une longueur de 100 à 120 m et une largeur de 4.4 m. Hauteur au point bas : 0.80 m, au point haut : 2 m. Cf détails en annexe 8.1-5 y compris poste de transformation	997,05 kWc 4700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Cependant plusieurs ZNIEFF se trouvent à proximité cf chapitre 3.2 du diagnostic d'enjeux Faune-Flore mené par Atlam Environnement - cf annexe 8.2 - 3
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection du biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans un monument historique ou ses abords ni dans un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la bibliographie, le projet se situe dans une zone ayant une probabilité de présence de zone humide sur les parties est et sud-ouest du site d'étude. L'étude "Diagnostic et incidences du projet" menée par le bureau d'études Atlam Environnement et jointe en annexe 8.2 - 2 démontre que le site ne présente pas de zones humides et n'entraîne pas d'enjeux environnementaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sainte Gemme la Plaine n'est pas couverte par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en ZRE superficielles cependant le projet n'interfère pas avec le système d'eau souterraine ni superficielle car il ne nécessite pas de prélèvement ou d'injection d'eau dans le sol
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est présent dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une Zone Natura 2000. Cependant 2 zones se trouvent à proximité cf chapitre 3.1 du diagnostic d'enjeux Faune-Flore mené par Atlam Environnement (cf annexe 8.2 - 3)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucune consommation d'eau ni de prélèvement dans le milieu naturel
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucune modification des masses d'eau souterraines et aucun drainage n'est prévu
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun mouvement de terre sera effectué, il n'y aura pas d'excédent de matériaux Il n'y aura pas de terrassement, seuls les pieux maintenant les panneaux seront enfoncés par battage
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas de matériaux, il n'y aura pas de déficit de matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet, le projet n'utilisera pas de ressources, équipements d'eau potable ni assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation du sol. Une partie de la surface du projet est aujourd'hui plantée d'arbres et arbustes. La note d'accompagnement d'Atlam Environnement établit les enjeux faune/flore du projet et les mesures compensatoires (cf annexe 8.2 - 3)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Dans un rayon de 5 km, on retrouve la ZPS « Plaine calcaire du Sud Vendée » (FR5212011) et la ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100) et ZSC « Marais Poitevin » (FR5400446). Le projet n'a pas d'impact sur un habitat ou une espèce - Cf diagnostic Atlam Environnement joint en annexe 8.2 - 3, incluant les mesures compensatoires
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à la fois sur un espace vert du site et sur un terrain agricole. Le diagnostic Atlam Environnement joint en annexe 8.2 - 3, démontre qu'il n'y aura pas d'impacts Faune-Flore
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation. Le site est situé en zone potentiellement sujette aux inondation de cave - Fiabilité forte. Cependant le projet ne comporte pas de cave ni de niveau en dessous du niveau du sol. Risque séisme : risque modéré. Risque mouvement de terrain : risque inconnu à l'adresse Risque retrait et gonflement des argiles : risque modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les panneaux au sol n'engendreront pas de déplacement ni de trafic	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol n'est pas source de bruit	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol n'est pas source d'odeurs	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol n'est pas source de vibrations	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol n'est pas source d'émissions lumineuses	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets liquides
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets non dangereux en phase chantier (emballage des panneaux, ordures ménagères). Ils seront collectés et évacués vers des filières adaptées par l'installateur. En phase exploitation, il n'y a pas de production de déchets non dangereux, inertes, dangereux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ni paysager. Le site est déjà industrialisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera installé sur une partie déjà enherbée et arborée et sur une autre partie, exploitée aujourd'hui en culture par un agriculteur. La haie présente sur la partie enherbée sera arrachée et replantée à un autre endroit du site. La partie en culture sera enherbée. L'ensemble de la zone concernée sera donc enherbée suite à l'installation de la centrale et sera entretenue par débroussaillage et robot de tonte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

On ne recense aucun projet présent ou à venir sur le court et moyen terme sur le secteur des travaux ou en proximité susceptibles de générer des effets cumulés avec le projet de construction présenté ici.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Deux études "Diagnostic réglementaire des zones humides" et Diagnostic d'enjeux Faune Flore - note d'accompagnement ont été menées par le Atlam Environnement en mai 2024. Elles avaient pour but de définir les enjeux réglementaires soulevés par l'aménagement du site : démonstration d'absence de zone humide et précision des incidences potentielles du projet sur les habitats et espèces déterminants des ZNIEFF et sites Natura 2000 situés autour du projet, des enjeux faunistiques et floristiques du site d'étude et présentation des éventuelles mesures ERC appliquées pour le projet.

Les rapports sont joints en annexe 8.2-2 et 8.2-3.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le diagnostic réglementaire des zones humides conclut en l'absence de zone humide.

Le diagnostic d'enjeux faunistiques conclut que les habitats des ZNIEFF de type 1 ne correspondent pas avec les habitats présents sur la zone d'étude (champs cultivés et pelouse entretenue). Ainsi les interactions entre les espèces caractéristiques de ces ZNIEFF et la zone d'étude restent très peu probables.

Concernant les enjeux floristiques, l'étude conclut que les habitats présents sur la zone d'étude sont fortement gérés par l'homme et ne constituent pas des habitats patrimoniaux et d'intérêt communautaire. Les espèces floristiques relevées ne présentent pas d'enjeux de conservation.

A l'emplacement du projet, un groupe d'arbres et arbustes avait été planté par Cavac et peut être utilisé ponctuellement par l'avifaune pour l'alimentation. Ces arbustes vont être arrachés pour le projet et il est proposé l'application d'une mesure de réduction permettant d'éviter tout dérangement notable et destruction d'individus de l'avifaune du site et de la zone d'étude soit la replantation de 380 ml de haies arbustives sur le site (cf plan sur l'étude en annexe 8.2-3) ; elle permettra de ne pas remettre en cause les populations d'espèces protégées présentes sur le site, à long terme.

Les travaux d'arrachage de végétation seront effectués selon les préconisations du Bureau d'études entre octobre 2024 et fin février 2025.

Compte tenu du peu d'enjeux présents sur le site et grâce à l'application de mesures de réduction et d'accompagnement, il n'y a pas la nécessité de prévoir des inventaires faune-flore supplémentaires. La réalisation du projet ne nécessite pas la production d'un dossier de demande de dérogation espèces protégées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cavac estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol :

- n'est pas susceptible de modifier le classement de l'établissement vis-à-vis de la nomenclature sur les installations classées, des directives IPPC/IED et SEVESO et des articles R. 512-33, R. 512-46-23 et R. 512-54 du Code de l'Environnement ;
- n'est pas susceptible d'entraîner des inconvénients significatifs sur l'environnement ;
- n'est pas susceptible d'entraîner des dangers significatifs compte tenu de l'éloignement suffisant par rapport aux autres installations du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Courrier d'information à M. le Préfet en application de l'article R181-46 du code de l'environnement (réf SECU 24 001)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude Atlam Environnement "Diagnostic réglementaire des zones humides"	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude Atlam Environnement "Diagnostic d'enjeux Faune-Flore - Note d'accompagnement"	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

**DE
HOE
ST**  Signature
numérique de
DE HOEST
Date :
2024.01.12
16:41:54
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)